

Cour d'appel fédérale



Federal Court of Appeal

Date : 20150128

Dossier : A-103-14

Référence : 2015 CAF 24

**CORAM : LE JUGE EN CHEF NOËL
LA JUGE DAWSON
LA JUGE TRUDEL**

ENTRE :

PETER MISEK

appellant

et

SA MAJESTÉ LA REINE

intimée

Audience tenue à Vancouver (Colombie-Britannique), le 28 janvier 2015.

Jugement rendu à l'audience à Vancouver (Colombie-Britannique), le 28 janvier 2015.

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR :

LE JUGE EN CHEF NOËL

Cour d'appel fédérale



Federal Court of Appeal

Date : 20150128

Dossier : A-103-14

Référence : 2015 CAF 24

**CORAM : LE JUGE EN CHEF NOËL
LA JUGE DAWSON
LA JUGE TRUDEL**

ENTRE :

PETER MISEK

appellant

et

SA MAJESTÉ LA REINE

intimée

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR

(Prononcés à l'audience à Vancouver (Colombie-Britannique), le 28 janvier 2015.)

LE JUGE EN CHEF NOËL

[1] Avec le consentement des parties, l'appel est partiellement accueilli, et l'affaire est déferée au ministre du Revenu national pour nouvelles cotisations pour les années d'imposition 2007, 2008 et 2009. Il doit tenir pour acquis que l'appelant a droit aux déductions pour amortissement demandées conformément à la colonne 13 du tableau 3.3, dont copie est jointe au jugement.

[2] L'appel est à tous autres égards rejeté.

[3] L'appelant a droit aux débours, que nous fixons à la somme globale de 1 000 \$.

« Marc Noël »

Juge en chef

Traduction certifiée conforme
Yves Bellefeuille, réviseur

COUR D'APPEL FÉDÉRALE

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER

DOSSIER : A-103-14

**APPEL D'UN JUGEMENT RENDU PAR LE JUGE CAMPBELL J. MILLER DE LA
COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT LE 10 SEPTEMBRE 2013, DOSSIER
N° 2012-2738(IT)I**

INTITULÉ : PETER MISEK c. SA MAJESTÉ LA REINE

LIEU DE L'AUDIENCE : VANCOUVER (COLOMBIE-BRITANNIQUE)

DATE DE L'AUDIENCE : LE 28 JANVIER 2015

**MOTIFS DU JUGEMENT DE LA
COUR :** LE JUGE EN CHEF NOËL
LA JUGE DAWSON
LA JUGE TRUDEL

PRONONCÉS À L'AUDIENCE PAR : LE JUGE EN CHEF NOËL

COMPARUTIONS :

Frank Misek POUR L'APPELANT
(agissant pour son propre compte)

Matthew W. Turnell POUR L'INTIMÉE

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER :

William F. Pentney POUR L'INTIMÉE
Sous-procureur général du Canada